



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

CST central du 17 janvier 2024

Amendement SUPAP-FSU au point 5 sur la couverture prévoyance

Amendement 1 :

Remplacer le tableau de prise en charge par la Ville proposé au Conseil de Paris :

REVENU BRUT	Jusqu'à 1 950 €	Jusqu'à 3 000€	Au-delà de 3 000€
ALLOCATION PREVOYANCE	100%	19€	15€

Par celui-ci :

REVENU BRUT	Jusqu'à 1 950 €	Jusqu'à 2 250 €	Jusqu'à 3 000€	Au-delà de 3 000€
ALLOCATION PREVOYANCE	100%	23,50	19€	15€